

Rapport annuel 2015-2016 du Conseil central

Prison de Tournai

Thème 1 : Soins de santé en prison, soins internes et soins externes

Le Conseil central propose de faire une enquête sur le suicide en prison. Voir proposition d'enquête ci-dessous.

Thème 2 : Violence dans la prison

1. Ordre, sécurité et recours à la coercition

Quelle est la fréquence des incidents impliquant l'emploi de la force et de la contrainte (d'après les personnes détenues, le directeur, les registres et toute autre source) ?

26 sur l'année 2016 selon le registre d'utilisation des moyens de contrainte pour des faits de violence.

Dans quels cas le recours à des instruments de contrainte (menottes,...) est-il autorisé ?

Transferts et comparutions: menottes imposées par le corps de sécurité ou la police

RSPI quand le détenu sort de l'aile (Systématiquement lié au régime du dg)

Mise en cellule de réflexion, mais pas systématique

Hospitalisation (entrave aux pieds) + menottes (Règles systématiques)

Tous ces cas sont-ils consignés dans un registre ?

Oui

Les personnes visées par ces moyens ont-elles eu accès à un médecin ?

Oui en cas de mise au cachot. Dans les autres cas à la demande du détenu.

Quelle est la durée de maintien des moyens de contrainte ?

Mise au cachot: le temps de l'intervention

Comparution: le temps du trajet selon avis du corps de sécurité ou la police

Hospitalisation: la durée de l'hospitalisation

Les fouilles et les fouilles corporelles sont-elles effectuées avec respect et décence ?

D'une manière générale, les détenus dénoncent la répétition des fouilles. Ils se plaignent régulièrement des conditions dans lesquelles s'effectuent les fouilles corporelles. (Humiliation, irrespect, sous le regard d'agents féminins). Depuis peu un essuie est mis à leur disposition.

2. Régime disciplinaire

Quels sont les actes et les comportements les plus souvent sanctionnés ?

La plupart du temps possession de drogue ou de GSM. Dstructions de biens, désobéissance aux règles de la prison, plus rarement violences.

Quelle est en moyenne la nature et la durée des sanctions infligées ?

Pour GSM, drogue et violence: IES. Pour autres faits: privation de préau commun et de body.

Quel est le nombre de personnes sanctionnées sur une période donnée en regard de l'effectif total des personnes privées de liberté ?

Du 04 février 2016 au 07 décembre 2016 il y a eu 706 détenus qui ont eu des rapports disciplinaires (moyenne de 180 détenus). Sont repris dans ces chiffres, les cas de dégradation ou bris de scellés lors desquels le détenu accepte de payer et n'est donc pas poursuivi.

3. Isolement disciplinaire

Au sein de l'établissement, quels sont les motifs qui conduisent au placement en cellule de punition ?

Les actes de violence ou les menaces sérieuses, incendie volontaire de la cellule, destruction de tout le mobilier.

La personne mise à l'isolement dispose-t-elle toujours d'au moins une heure quotidienne d'exercice en plein air ?

Oui, une heure de préau individuel par jour.

Un contrôle par un médecin est-il effectué avant la mise à l'isolement et l'examen se concentre-t-il sur l'état de santé du détenu ?

Oui si le médecin est présent ou appelé pendant les heures de journée. En l'absence du médecin et pendant leurs heures de travail, l'examen est parfois effectué par les infirmiers. Sinon l'examen est reporté au lendemain.

A quelle fréquence un tel examen médical a-t-il lieu durant la mise à l'isolement ?

Contrôle chaque jour par le médecin

Qui a accès au détenu à l'isolement et comment cela est-il notifié ?

Tout le monde (Agents, services, aumônier, cds)

Après trois jours, visites de la famille derrière la vitre

Notification conformément à la loi de principes.

Thème 3 : Préparation de la réinsertion, plan de détention

1. Éducation et formation

Quel type d'instruction les personnes privées de liberté peuvent-elles effectivement recevoir ?

Outre la formation à distance, il est organisé des cours Adeppi (Français, maths et informatique) et des cours de promotion sociale (Cuisine, gestion). Une fois par an, on organise la formation du permis de conduire théorique.

Quel est le pourcentage de détenus participant aux activités de formation ?

Au 20/01/2016, il y avait 26 détenus inscrits. Au 15/12/2016 sont inscrits 22 détenus. Cela tourne donc autour de +/- 15%.

Tous les détenus qui le souhaitent ont-ils accès aux activités de formation ?

Tous peuvent accéder à la formation sauf les punis en IES.

Le choix de la formation est-il compatible avec l'objectif de réinsertion des personnes détenues ?

Le choix de formation est compatible avec l'objectif de réinsertion car il s'agit dans un premier temps pour beaucoup de réapprendre la langue française, prémices d'une réinsertion.

L'éducation est-elle rémunérée ? Si oui, dans quel(s) cas et à hauteur de quel montant ?

Les détenus reçoivent un montant de 0,62 cents de l'heure de formation.

Où les activités de formation ont-elles lieu ? Les locaux utilisés sont-ils adaptés ?

Les cours ont lieu dans des salles de cours qui sont +/- adaptées mais le nouveau complexe apportera plus de confort et de sécurité.

2. Plan de détention

Actuellement on ne peut pas vraiment parler d'un réel plan de détention car les AR ne sont pas encore d'application. Ils sont prévus pour 2017. On peut juste parler du plan de réinsertion qui est créé lors des premières mesures avec l'aide du SPS et du SAD.

oooooooooooooooooooooooooooo